

Étude sociolinguistique de quelques caractéristiques des emprunts à l'anglais par des franco-américains du Massachusetts

Jacinthe Dupuis

Volume 25, numéro 2, 1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603137ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603137ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dupuis, J. (1997). Étude sociolinguistique de quelques caractéristiques des emprunts à l'anglais par des franco-américains du Massachusetts. *Revue québécoise de linguistique*, 25(2), 35–61. <https://doi.org/10.7202/603137ar>

Résumé de l'article

On entend souvent dire que le français parlé par les Franco-Américains comporte un grand nombre d'anglicismes. L'étude d'un corpus recueilli auprès de 25 locuteurs franco-américains du Massachusetts permet de quantifier plus précisément la situation. On constate que le nombre d'emprunts à l'anglais dans le discours français est comparable à plusieurs points de vue à celui d'autres communautés francophones minoritaires en Amérique du Nord, soit en général moins de 1 %. De plus, on observe un certain degré de variation sociologique, les hommes empruntant davantage que les femmes, tout comme les plus âgés par rapport aux plus jeunes. Quoique très limitée, cette analyse exploratoire indique que des perceptions et des jugements parfois subjectifs demandent une étude plus approfondie et à partir de données nombreuses et représentatives.

ÉTUDE SOCIOLINGUISTIQUE DE QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS À L'ANGLAIS PAR DES FRANCO-AMÉRICAINS DU MASSACHUSETTS*

Jacinthe Dupuis
Université du Québec à Montréal

1. Introduction

LE recensement américain de 1990 indique que le troisième groupe linguistique en importance aux États-Unis est celui des francophones. Même s'il se situe loin derrière les anglophones et les hispanophones, cela représente près de deux millions de personnes qui déclarent parler français¹ à la maison. Vingt pour cent de ces francophones habitent en Nouvelle-Angleterre et s'identifient comme étant des Franco-Américains. L'État du Massachusetts est celui qui en regroupe le plus, soit 125 000 ou 35 % de la population francophone de la Nouvelle-Angleterre.

Alors que d'autres variétés de français parlé en Amérique du Nord ont été décrites de manière assez complète, le français des Franco-Américains a été l'objet de relativement peu d'études linguistiques. Outre quelques analyses phonologiques de communautés restreintes, on retrouve surtout des commentaires vagues ou des conclusions qui ne reposent pas sur des données récentes et pertinentes. Les perceptions sont souvent qu'il s'agit d'une forme de français

* Je désire remercier Philippe Barbaud, Denise Daoust et Lynn Drapeau ainsi que les participants à l'atelier de recherche du département de linguistique de l'UQAM (1995-1996) pour leurs commentaires et leurs suggestions. Une partie des résultats de cette recherche a été présentée au 11^e colloque de l'Institut français de Worcester MA, au congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique 1995 et à NWAV 24.

¹ Le recensement américain ne distingue pas entre l'origine française et l'origine canadienne-française. Les personnes qui parlent français, mais pas à la maison, ne sont pas comptées non plus, cf. Giguère (1994, p. 1).

québécois comportant un grand nombre d'anglicismes et d'archaïsmes sans qu'il ne soit spécifié précisément dans quelle proportion ils s'y trouvent ni s'ils sont le fait de toute la population franco-américaine.

Dans cet article, un corpus représentatif de la population franco-américaine du Massachusetts et composé de vingt-cinq entrevues est analysé afin d'essayer de déterminer certaines caractéristiques des emprunts lexicaux qui sont faits. On a effectué un relevé systématique des différents phénomènes en jeu afin de voir si une première impression qui pouvait laisser croire que l'influence de l'anglais est très importante dans leur vocabulaire se révèle justifiée. Seuls les emprunts, tant sémantiques que ceux de forme et de sens, sont analysés ici pour esquisser le comportement typique des locuteurs enregistrés.

On constate ainsi que le taux d'emprunt est assez faible, presque toujours moins de 1 % et qu'il est comparable à celui d'autres groupes de francophones nord-américains. Plusieurs des anglicismes relevés sont aussi partagés par d'autres communautés francophones. On observe toutefois quelques variations sociologiques à l'intérieur du corpus, soit que les hommes montrent une plus grande tendance à emprunter que les femmes, surtout dans le cas des emprunts sémantiques. De même, on a dénombré deux à trois fois plus d'emprunts chez les locuteurs les plus âgés que chez les jeunes.

2. Les Franco-Américains et leur langue

2.1 Historique

Du milieu du XIX^e siècle jusqu'à la crise des années 1930, des milliers de Canadiens-français ont quitté leur pays pour s'installer dans les six États du nord-est des États-Unis: Vermont, New Hampshire, Maine, Massachusetts, Rhode Island et Connecticut, cf. Lavoie (1981). Les Franco-Américains sont pour la plupart les descendants de ces immigrants venus principalement pour travailler dans les usines de textile de la région². Une certaine partie d'entre eux connaît et utilise encore le français, cf. Quintal & Cotnoir (1983).

Pendant de nombreuses années, ces travailleurs se sont regroupés au sein de *Petits-Canadas*, où les gens pouvaient se retrouver et vivre comme auparavant avec leur langue, leur culture et leur religion. Le travail en usine ne requérait en général aucune connaissance de l'anglais. Souvent, une bonne partie des

² Pour un aperçu historique général, voir Anctil (1983), Brault (1978), Lemaire (1966) ou encore Brault (1986) pour une présentation plus complète de l'histoire des Franco-Américains.

ouvriers étaient d'origine canadienne, ce qui facilitait la vie française, même au travail. L'américanisation s'en trouvait donc ralentie.

Un des éléments les plus importants pour cette communauté et en même temps un des objets d'affrontements a été la religion. La présence de nombreuses congrégations religieuses du Québec et plus tard de France, entre autres impliquées dans l'éducation, aura une influence marquante sur l'évolution de cette population, cf. Quintal (1993). Des écoles paroissiales seront créées pour préparer les enfants à affronter le monde américain tout en conservant la langue française, la religion catholique et la culture canadienne-française. Le français y est enseigné et est la langue d'enseignement, concurremment avec l'anglais. La relation entre la religion catholique, l'identité et la culture franco-américaines restera présente jusqu'à tout récemment dans la communauté.

Une organisation sociale très dynamique, mais toujours axée sur les valeurs traditionnelles caractérise la vie des Franco-Américains des premières générations, ce qui est souvent nommé la *survivance française*. Avec la fermeture des usines et les changements socio-économiques vécus par les deuxième et troisième générations de Franco-Américains, l'intégration à la société américaine se fait de plus en plus, de même que la transition graduelle du français à l'anglais comme langue principalement utilisée dans de nombreux domaines de la vie.

La reconnaissance des groupes ethniques et linguistiques par le gouvernement américain et son implication dans les programmes d'éducation qui les valorisent (*Bilingual Education Programs*) ont fait en sorte que, depuis les années 1970, le groupe franco-américain s'est forgé une image différente de lui-même ainsi qu'auprès du reste de la population américaine, cf. Péloquin-Faré (1984). La situation et le statut de ce groupe ont donc évolué. Comme l'exprime très simplement un des locuteurs, identifié 4A1 dans notre corpus: «On disait les Canadiens. Moi chu Canadien. Ça ça voulait dire Canadien-français. Maintenant on les appelle Franco-Américains.»

2.2 *Caractéristiques démographiques*

Des travaux de démographie récents, cf. Giguère (1994) et Veltman (1987), nous permettent d'avoir un aperçu général de la situation actuelle de la population francophone en Nouvelle-Angleterre. À peine 20 % de tous ceux qui déclarent être d'origine canadienne-française ou française utilisent encore le français à la maison. Force nous est donc de constater que la grande majorité des Franco-Américains vivants sont anglophones. On note de plus un déclin de 13 % en dix ans dans la population francophone de Nouvelle-Angleterre, cf. Veltman (1987). Les données des recensements dont s'est servi ce dernier l'amènent à conclure que nous sommes face à une anglicisation croissante.

Le français en Nouvelle-Angleterre semble être le fait d'une population urbaine, mais habitant hors des grandes agglomérations, assez âgée, née aux États-Unis et ayant des ancêtres au Canada-français, surtout au Québec. Cette situation est à nuancer par rapport à certaines études linguistiques, surtout celles faites dans le Maine il y a quelques années, où les gens sont souvent originaires de l'est du Canada et où la proportion de francophones dans les communautés est plus importante (7,1 % pour le Maine contre 2,2 % pour le Massachusetts, d'après Giguère (1994), quoique moins nombreuse en nombre absolu (81 012 et 124 973, respectivement). Le taux de rétention du français est aussi beaucoup plus important au Maine qu'au Massachusetts. Giguère a établi que 29 % des personnes qui se déclarent d'origine française ou canadienne-française parlent le français à la maison au Maine alors que ce pourcentage n'est que de 18 % au Massachusetts.

2.3 *Les études linguistiques*

Plusieurs variétés de français en Amérique du Nord ont souvent été étudiées depuis quelques dizaines d'années, tant d'un point de vue général: Conwell & Juillard (1963), Dulong (1973), Gendron & Straka (1967), Vinay (1973), que sociolinguistique: Massignon (1962), Thibault (1979). Quoique l'accent ait été mis principalement sur le français du Québec, surtout depuis une vingtaine d'années et parfois dans le cadre de recherches d'envergure en sociolinguistique, cf. Lefebvre (1982), Lemieux & Cedergren (1985), Sankoff & Cedergren (1971), on retrouve de plus en plus de travaux qui portent sur d'autres variétés canadiennes, cf. Flikeid (1989), Mougeon & Beniak (1988 et 1989), Péronnet (1989). Par contre, le français parlé par les Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre a suscité relativement peu d'intérêt en linguistique.

Deux études effectuées il y a une cinquantaine d'années, Locke (1946) et Pousland (1933), sont les références habituelles. Il faut par la suite attendre la période allant de la fin des années 1950 jusqu'aux années 1970 pour trouver un nouvel intérêt pour ce parler, mais cette fois sous l'angle de la correction linguistique. Ce qui ressort très nettement des travaux durant cette époque, c'est le souci de normalisation du français qui se traduit très souvent par une chasse aux anglicismes. On compare le français franco-américain au français standard international et au français québécois pour en venir rapidement et parfois sans preuves à parler d'une «forme anglicisée du français québécois», cf. Fischer (1982, p. 56). Les archaïsmes sont aussi souvent relevés et dénoncés.

De nombreuses études qui condamnent les anglicismes ont toutefois un peu tendance à identifier tout terme qui n'est pas du français standard comme

étant un anglicisme et ce, parfois à tort.³ De plus en plus de travaux en linguistique s'attardent maintenant à bien démarquer quels sont les anglicismes incontestables et les autres, ou à tout le moins à nuancer cette notion très générale d'anglicisme. La majorité des premières recherches sur la langue des Franco-Américains a tendance à stigmatiser et à condamner les usages "fautifs" avec un objectif de "purifier" le français utilisé. En général, ces ambitions ne reposent pas sur des données linguistiques représentatives ni sur des données empiriques. Il s'agit souvent de perception, de sélection arbitraire et de généralisation d'usages parfois limités géographiquement et socialement, ou de textes écrits comme dans Locke (1946), cf. Fox & Charbonneau (1995).

Bien que l'accent soit ainsi souvent mis sur le vocabulaire, un intérêt marqué pour d'autres domaines linguistiques comme la syntaxe et la phonologie a donné lieu à des études descriptives intéressantes, cf. Brault (1958 et 1961). Plus récemment, quelques recherches sur le français du Maine se concentrent sur la phonologie, cf. Fischer (1982) et Martel & Martin (1978), ou sur l'étendue et la rétention du vocabulaire français, cf. Bernard (1982). Pour celle-ci, les facteurs sociaux sont au centre de l'enquête. Ces dernières études ont la qualité d'avoir été effectuées en majorité sur le terrain, soit par le biais d'entrevues ou de questionnaires, au contraire par exemple d'un travail comme celui de Avila & Stewart (1954), qui consiste en un survol général de la situation linguistique. Outre ces études sur le parler de ces communautés du Maine, des travaux très différents montrent la diversité des études linguistiques sur le français de cette région. Par exemple, la thèse de Poulin (1973) sur un aspect précis de la phonologie dans une ville du New Hampshire ou un article portant sur des considérations générales sur quelques caractéristiques lexicales présentées comme étant celles de la Nouvelle-Angleterre, cf. Garreau (1988), alors qu'en fait, c'est sur la langue parlée à Lowell, Massachusetts. Pour compléter ces travaux, on retrouve également des études sur les attitudes et les compétences, comme celles de Lambert, Giles & Picard (1975) et Péloquin-Faré (1984).

Les descriptions linguistiques sont fragmentaires et peut-être trop souvent généralisées. Fox & Charbonneau (1994, p. 2) notent dans leur examen du français de la communauté de Cohoes, New York que «Un survol des principales études révèle une diversité des approches et un manque de continuité qui font en sorte que la description du français qui en ressort est assez fragmentée.» On ne peut donc probablement pas conclure trop rapidement que les Franco-Américains

³ Voir à ce propos la critique de Poirier (1978) qui privilégie une recherche historique approfondie. Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger & Cichocki (1982) nuancent très justement la définition d'anglicisme sémantique dans le même sens.

constituent un groupe uniforme ayant exactement les mêmes caractéristiques linguistiques et des attitudes identiques par rapport à la langue.

3. Corpus étudié

Les données examinées ici font partie d'une étude exploratoire de l'influence de l'anglais sur le lexique à partir d'enregistrements effectués en 1982 au Massachusetts⁴. Ces entrevues ont été faites dans le cadre d'une émission qui était diffusée à la radio régionale. La plupart sont individuelles, mais dans quelques cas, des membres d'une même famille participent à la conversation. Le corpus est constitué de vingt-sept entrevues, dont la durée varie de trois minutes à une heure et demie.

Les locuteurs ne sont pas représentatifs au sens sociologique, en ce que ce n'est pas un souci d'avoir un échantillon statistiquement valable qui a motivé leur sélection, mais plutôt l'implication de ces gens dans la communauté franco-américaine ou encore la variété des lieux d'origine et d'expérience de vie. Les caractéristiques socio-démographiques des personnes interviewées sont parfois incomplètes de par la nature même du corpus. Toutefois, les informations suivantes ont été recueillies à l'écoute des enregistrements⁵.

Les personnes interviewées sont des hommes et des femmes, presque à part égale, soit treize femmes et quatorze hommes. Cependant, deux des entrevues ne sont pas analysées dans ce travail: les locuteurs, deux hommes, utilisant uniquement l'anglais dans chaque cas. On a donc presque égalité entre le nombre d'hommes (12) et de femmes (13) pour un total de vingt-cinq locuteurs. Les entrevues se déroulent chez les locuteurs, soit à leur domicile ou à leur travail.

Âgés depuis à peine une dizaine d'années jusqu'à 87 ans, les locuteurs se retrouvent dans tous les groupes d'âge. Ainsi, 8 % ont moins de 20 ans, le double (16 %) ont de 21 à 40 ans, la majorité (56 %) a de 41 à 60 ans et 20 % ont plus de 61 ans. Ces informations sont représentatives de la population franco-américaine selon les données recueillies par Veltman (1987), d'après le recensement de 1976 pour la région du sud de la Nouvelle-Angleterre. Au moment de l'entrevue, les locuteurs habitent presque tous des villes du Massachusetts où l'on retrouve une population francophone comptant de deux à trois mille personnes, cf. Giguère (1994).

⁴ Les entrevues ont été effectués par Éloïse Brière. Claire Quintal de l'Institut français de Worcester nous a donné accès aux enregistrements. Qu'elle en soit ici remerciée.

⁵ Le corpus ne comporte aucune indication systématique sur les attitudes, les usages ou les compétences linguistiques des locuteurs.

Parmi les vingt-cinq locuteurs étudiés, seulement cinq (20 %) sont nés au Québec et ils habitent au Massachusetts depuis plus d'une dizaine d'années. Des vingt informateurs nés aux États-Unis, sept (28 %) précisent qu'ils sont natifs du Massachusetts et deux (8 %) du New Hampshire. Encore ici, cela correspond assez bien aux caractéristiques générales de la population étudiée. Veltman (1987, p. 95) a trouvé que 78 % des Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre-Sud sont nés aux États-Unis.

Le niveau de scolarité atteint est inconnu pour 20 % des locuteurs. Les autres se partagent presque également entre une scolarité primaire ou secondaire (36 %), et un niveau collégial ou universitaire (44 %). De par l'importance accordée à l'enseignement pour la transmission et la sauvegarde de la langue maternelle, cf. Jacobson (1984), et aussi du rôle joué par les écoles paroissiales bilingues dans la plupart des communautés franco-américaines, la langue d'enseignement des locuteurs a été notée. Une majorité d'entre eux (60 %) ont reçu de l'enseignement en français au moins pendant quelques années au niveau primaire et le plus souvent également au secondaire. Trois personnes (12 %) ont mentionné avoir fréquenté seulement l'école anglaise, et l'information est inconnue pour sept autres (28 %).

Les enregistrements utilisés comportent un grand total de 9 heures 53 minutes de discussion plus ou moins formelle. Pour la très grande majorité des entrevues, les transcriptions complètes ont été effectuées⁶. Le corpus étudié dans ce travail comporte 39 109 mots et est très petit en comparaison des grandes recherches effectuées sur d'autres variétés de français nord-américain. On comprend bien que la validité de la recherche présentée ici ne peut pas être directement comparée à des études à grande échelle⁷. Tout ce qu'on peut obtenir avec un si petit nombre de données ne peut être qu'indicatif. Toutefois, il semble justifié d'entreprendre ce travail pour avoir un aperçu, pour essayer de déceler une tendance. Dans les domaines de l'étude d'une langue en contexte, tout comme pour les corpus recueillis pour les études sur les langues en contact, les analyses quantitatives occupent une place souvent prépondérante, cf. Poplack, Wheeler

⁶ Une attention spéciale a été portée aux mots appartenant à la fois au vocabulaire français et anglais, par exemple pour le nom *club* en parlant des divers regroupements sociaux comme le Club Richelieu ou encore pour le fruit, une *orange*.

⁷ En comparaison, Péronnet (1989), dans son étude du parler du sud-est du Nouveau-Brunswick, compte 75 000 mots alors que Fox & Charbonneau (1995) ont 95 235 mots pour le parler de Cohoes. À une toute autre échelle, les travaux de Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger & Cichocki (1982) sur les Franco-Ontariens ont porté sur 180 000 mots transcrits, Flikeid (1989) a un corpus de français de la Nouvelle-Écosse comportant 800 000 mots. Quant aux recherches de Poplack, Sankoff & Miller (1988) dans la région d'Ottawa-Hull, le corpus compte plusieurs millions de mots.

& Westwood (1990). Il est donc nécessaire de situer précisément l'ordre de validité des résultats obtenus.

4. Analyse des emprunts lexicaux

Toutes les occurrences d'éléments anglais dans un discours français ont été relevées, qu'ils s'agisse d'alternances (1) ou d'emprunts (2). Seuls les exemples d'emprunts seront examinés ici. Sera considéré comme anglicisme tout élément dont la forme et le sens sont empruntés à l'anglais (3). Les éléments de forme française, mais qui ont acquis un sens supplémentaire correspondant à celui de l'anglais (4) sont en général étiquetés comme anglicismes de sens ou calques.

- (1) «... je développe, je développe plus de facilité eh *to get along with people, and to understand their problems and eh...*» (8B2)
- (2) «Ah oui, je *runnais* les mêmes *frames* qu'*a runnait* elle.» (8A3)
- (3) «... un modèle que nous n'oublierions jamais pour les eh dictées, les compositions, le *spelling*, quoi que ce soit ...» (8B1)
- (4) «Eh mais dans c'temps-là, i'a beaucoup d'personnes qui avaient pas d'automobile, alors on *délivrait*.» (14B1)

Afin de pouvoir comparer les caractéristiques des Franco-Américains à celles d'autres francophones, on a suivi les critères de Poplack autant que possible puisque d'autres études ont aussi utilisé cette recherche comme point de comparaison⁸. Dans son étude du français en contact avec l'anglais dans cinq quartiers de la région d'Ottawa-Hull, Poplack développe quelques critères et définitions qu'elle avait déjà abordés pour l'examen des phénomènes rencontrés dans des contextes sociolinguistiques similaires. Cette analyse sera aussi reprise et complétée auprès d'autres groupes linguistiques afin de couvrir différentes paires de langues typologiquement variées, cf. Poplack, Wheeler & Westwood (1990); Poplack & Meechan (1995) et Sankoff, Poplack & Vanniarajan (1990). L'ensemble de ces études forment un cadre d'analyse qui a été repris par plusieurs chercheurs, et plus particulièrement pour l'étude du français en contact avec l'anglais en Amérique du Nord. Ainsi, Flikeid (1989) dans son examen du

⁸ Une comparaison est difficile à faire avec les résultats de Locke (1946), car il s'agit d'une étude effectuée à partir de traductions et non de la langue parlée en situation naturelle. La recherche de Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger & Cichocki (1982) ne peut non plus servir à la comparaison puisque seuls les substantifs et les verbes sont relevés. Néanmoins, les listes d'anglicismes fournies par ces auteurs ont été d'une grande utilité pour vérifier s'il s'agit de termes connus dans plus d'une communauté ou s'ils sont particuliers à un groupe.

parler de la Nouvelle-Écosse, de même que Fox & Charbonneau (1995) pour la communauté francophone de Cohoes, New York, retiennent plusieurs des critères et éléments d'analyse élaborés par Poplack. De même, Péronnet (1989) s'intéresse aux emprunts au Nouveau-Brunswick, et certains éléments de sa recherche peuvent être mis en rapport avec les autres études. L'objectif poursuivi ici étant similaire à certains buts dans ces recherches, la confrontation de tous ces résultats ne peut que permettre une meilleure connaissance et une caractérisation plus adéquate des diverses variétés de français nord-américain.

4.1 *Emprunts de forme et de sens*

Des règles ou des principes, comme la contrainte d'équivalence de Poplack⁹, ont été énoncés par presque autant de chercheurs qu'il y a eu d'études. Ils n'ont pas été retenus comme critères de classification puisque le but de ce travail n'est pas de valider une théorie ou une autre, mais d'essayer de caractériser une variété de français en retenant certains des critères les plus généralement acceptés.

Pour Poplack, un constituant comportant un mot ou plus constitue une alternance alors que s'il n'y a qu'un seul mot ou une expression figée, on a un emprunt. Il y a donc chevauchement lorsque le constituant ne comporte qu'un mot. Ce peut être tout aussi bien une alternance qu'un emprunt, cf. Poplack & Sankoff (1988, p. 1179). Les critères linguistiques sont souvent peu applicables, comme dans le cas de l'anglais en contact avec le français puisque ces deux langues sont très semblables sur le plan syntaxique. Dans la majorité des cas, l'ordre des mots ne permet pas de distinguer un phénomène de l'autre. Il reste alors les critères d'intégration morphologique et phonologique. Ce dernier ne permet pas de discriminer puisque l'intégration phonologique est variable tant pour les alternances que pour les emprunts¹⁰, entre autres selon les résultats de Poplack pour les communautés d'Ottawa-Hull (1988, p. 143). Seule l'intégration morphologique demeure un critère utile, mais peu souvent utilisable. Les marques morphologiques sur les emprunts ne sont pas toujours audibles, ce qui pourrait en faire des alternances si rien n'est perçu. Pour les noms, seuls ceux au pluriel peuvent être vérifiés pour voir si la terminaison pluriel anglaise s'entend, de même que pour les verbes qui doivent être conjugués à des temps et des personnes qui demandent une morphologie particulière (ex. *il move* vs *je runnais*).

⁹ L'alternance fluide conforme à la contrainte d'équivalence de Poplack ne se produit qu'à des frontières syntaxiques qui existent dans les deux langues en contact, voir Poplack & Sankoff (1988, p. 1175).

¹⁰ L'étude de milliers d'emprunts, établis ou non, a montré qu'ils comportent différents degrés d'intégration phonologique, voir Poplack, Sankoff & Miller (1988).

Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger & Cichocki (1982, p. 65) remarquent que, pour les mots communs à l'anglais et au français (ex. *CN*), trois situations sont observées. Soit que la prononciation reste à peu près identique à la prononciation anglaise, soit qu'elle corresponde presque entièrement à la phonologie française ou soit qu'il y ait un mélange d'éléments de phonologie anglaise et de phonologie française. La majorité des substantifs de leur étude étant prononcés à l'anglaise, les auteurs émettent l'hypothèse que l'intégration du mot dans le français parlé de l'enfant est fonction de la prononciation selon la phonologie française. De plus, bien des chercheurs n'acceptent pas le critère d'intégration morphologique comme étant valable pour distinguer l'emprunt de l'alternance, par exemple Myers-Scotton (1992), qui rejette aussi l'intégration syntaxique. Les traits linguistiques¹¹ ne sont donc pas suffisants pour identifier chaque phénomène.

Les exemples à la frontière entre emprunt et alternance constituent souvent le point de désaccord entre différentes analyses. Selon que l'on privilégie un cadre ou l'application de règles particulières, ces constituants seront classés comme emprunts ou alternances, incluant les insertions. Poplack réfère alors à deux stratégies pour décider dans les cas ambigus. L'analyse quantitative¹² ainsi que l'intégration sociale lui permettent de décider quelle stratégie est privilégiée pour chaque communauté linguistique, cf. Poplack & Sankoff (1984b, p. 146).

Pour la classification d'un terme comme étant une alternance et non un emprunt, lorsqu'il s'agit d'un seul mot ou d'une expression, on a retenu les critères énumérés par Flikeid (1989), d'après Poplack pour ce travail¹³. Flikeid (1989, p. 199) les présente sous forme de tableau, sous la colonne Fonctions / catégories. Elle reprend entre autres les quatre fonctions de l'alternance qu'énumère Poplack (1988, p. 134), soit trouver le mot juste, faire un commentaire métalinguistique, fournir une explication, une précision ou une traduction, et indiquer la provenance linguistique. C'est ce que Fox & Charbonneau (1995) ont appelé la "conscience linguistique". Puisque ces stratégies indiquent que le locuteur a conscience d'utiliser une autre langue, Poplack et Flikeid optent

¹¹ D'après Poplack & Sankoff (1984a, p. 103), l'hypothèse de Haugen selon laquelle la forme phonologique et morphologique d'un élément permet de déterminer si celui-ci est un emprunt n'est pas adéquate. Ce serait plutôt la compétence du locuteur dans l'autre langue qui va dicter la prononciation des mots de cette langue qui sont utilisés. De même, l'intégration syntaxique selon Shaffer (1978) ne serait pas pertinente parce que ne permettant pas de distinguer entre emprunt et alternance d'un seul mot.

¹² L'analyse quantitative aide à déterminer quelle est la tendance dans un corpus donné, voir Poplack, Meechan & Turpin (1995). Toutefois, cette stratégie nécessite une grande quantité de données, ce qui n'est pas disponible pour cette étude.

¹³ Les occurrences relevées dans le corpus sont en trop petit nombre pour permettre d'effectuer des mesures quantitatives ou statistique poussées qui auraient pu aider à lever l'ambiguïté.

pour classer ces cas comme des alternances. Au contraire, Fox & Charbonneau, y voyant des caractéristiques habituelles du discours oral, préfèrent inclure ces termes parmi les emprunts. Les résultats obtenus pour le corpus du Massachusetts sont présentés au tableau 1.

Tableau 1
Emprunts de forme et de sens

	Emprunts spontanés ¹⁴		Emprunts ayant plus d'une occurrence		Nombre total d'occurrences	
Avec intégration phonologique	18	(35 %)	9	(21 %)	27	(28 %)
Sans intégration phonologique	27	(52 %)	25	(58 %)	52	(55 %)
Marqueurs de discours (non intégrés)	7	(13 %)	9	(21 %)	16	(17 %)
TOTAL DES EMPRUNTS	52	(100 %)	43	(100 %)	95	(100 %)

Mis dans une catégorie à part, les marqueurs de discours, comme dans l'exemple (5), se retrouvent chez seulement 6 des 25 locuteurs (24 %). Aucun n'est intégré phonologiquement. Les emprunts non intégrés forment aussi la majorité des occurrences (55 %). Les emprunts spontanés représentent également plus de la moitié des occurrences totales (52 / 95 ou 55 %). Ils sont à peine plus souvent phonologiquement non intégrés (27 / 52 ou 52 %) quoique si l'on y ajoute les marqueurs de discours, ce pourcentage monte à 65 %. On retrouve quand même un nombre assez considérable d'occurrences de mots (43) qui sont empruntés par plus d'un locuteur (45 %). En général, on constate donc que les anglicismes les plus répandus ont un peu moins tendance à être intégrés au plan phonologique que ceux qui sont spontanés.

(5) «Lafontaine, *yeah*, Lafontaine» (16A1)

4.2 Emprunts sémantiques

Comme on l'a mentionné précédemment, les termes classés comme emprunts sont parfois en plus distingués entre emprunts de forme et de sens, et emprunts de sens seulement. L'approche de Fox & Charbonneau (1995, p. 56) nous a paru intéressante en ce qu'elles analysent leurs résultats en reliant la stabilité de la communauté et le type d'anglicisme, d'après Weinreich (1968, p. 109).

¹⁴ On a retenu la définition de S. Poplack (1988, p. 143) pour l'emprunt spontané, soit une occurrence unique par un seul locuteur. Sa distinction entre les emprunts spontanés, fréquents ou répandus est peu pertinente ici étant donné la petitesse du corpus dont il est question.

De plus, elles concluent « [...] que les anglicismes sémantiques sont généralement plus répandus et moins idiosyncrasiques que les emprunts. » (1995, p. 52). Un autre aspect qui pourrait différencier les emprunts et les anglicismes sémantiques serait qu'ils pourraient se comporter différemment quant aux catégories grammaticales qui sont touchées.

Le relevé du nombre d'occurrences de chaque type d'emprunt dans notre corpus indique qu'en général, la majorité des locuteurs ont recours aux emprunts et ce, dans une plus grande proportion pour les emprunts de forme et de sens (17 locuteurs vs 13 pour les emprunts sémantiques). Toutefois, seulement neuf locuteurs (36 %) utilisent les deux sortes d'emprunts alors que quatre (16 %) n'empruntent pas du tout. Le nombre d'occurrences varie aussi de façon assez marquée, mais n'atteint plus de 1 % du nombre total de mots que chez deux locuteurs. Au total, les emprunts sémantiques sont un peu moins nombreux que les autres.

Afin de vérifier plus tard si les caractéristiques trouvées à Cohoes se retrouvaient également dans le parler du Massachusetts, les emprunts de sens seulement, comme en (6), ont été classés à part. Le tableau 2 présente les données classées selon la catégorie grammaticale des termes¹⁵.

(6) «Ça commence à s'perdre encore parce que les assemblées *tournent* bilingues.» (8B2)

Tableau 2
Emprunts par catégories grammaticales

Nombre d'occurrences (mots différents)	Emprunts de forme et de sens		Emprunts sémantiques		Total	
Nom	51	(40)	43	(24)	94	(60 %)
Verbe	16	(12)	17	(13)	33	(21 %)
Adjectif	4	(4)	3	(3)	7	(4 %)
Adverbe	1	(1)			1	(0,6 %)
Conjonction	7	(3)			7	(4 %)
Marqueur de discours	16	(8)			16	(10 %)
TOTAL	95	(69)	63	(40)	158	(100 %)

En accord avec ce que plusieurs autres recherches ont montré, les noms forment la catégorie grammaticale qui regroupe le plus d'emprunts et ce, tant sémantiques que de forme et de sens. Comme on pouvait s'y attendre, les emprunts sémantiques se retrouvent dans les catégories à contenu: nom, verbe et

¹⁵ On n'a pas fait la distinction entre anglicisme sémantique apparenté ou non même si elle se retrouve dans plusieurs recherches, celles de Poplack et de Flikeid entre autres.

adjectif. Pour les emprunts de forme et de sens, les noms dominent largement, à la fois en nombre d'occurrences et pour le nombre de mots différents relevés. Les mots fonction étant plus rarement empruntés, il est intéressant de noter que, parmi le nombre assez élevé de conjonctions, on compte cinq occurrences de *and* chez quatre locuteurs différents. Les autres sont *but*, et *so*, une fois chacune (7).

(7) «... i'aurait pu aller plus loin *but* quand qu'i ont v'nu ...» (9B2)

Afin de pouvoir évaluer si les locuteurs avaient plutôt tendance à emprunter de manière spontanée ou s'ils utilisaient des mots anglais qui se trouveraient fréquemment dans le parler de la communauté, les occurrences des anglicismes sémantiques ont été distinguées selon le nombre de fois que le même mot se répétait, tant chez un locuteur que dans tout le corpus. Les résultats pour cette classification sont présentés au tableau 3. Les mots qui ne sont empruntés que par une personne sont fortement majoritaires (79 %). Parmi ceux-ci, les emprunts qui ne sont prononcés qu'une seule fois forment un peu moins de la moitié, soit 43 % du nombre total des emprunts sémantiques. En comparaison, la proportion des emprunts de forme et de sens spontanés était un peu plus importante (55 %, tableau 1). Les mots empruntés par plus d'un locuteur sont peu nombreux et regroupent 13 occurrences (21 %).

Tableau 3
Emprunts sémantiques

Fréquence	Nombre	%
Emprunts par un locuteur unique	50	79 %
Emprunts spontanés (inclus dans loc. un.)	(27)	(43) %
Emprunts fréquents	13	21 %
TOTAL	63	100 %

4.3 Variation sociologique

Une analyse des résultats selon les données sociologiques nous permet de constater quelques différences pour les deux types d'emprunts. Premièrement, selon le sexe, les valeurs pour les anglicismes sont très semblables pour les hommes et les femmes, les hommes en ayant légèrement plus (51) que les femmes (44). On remarque toutefois une différence importante dans le cas des emprunts sémantiques. Les hommes en font le double des femmes (42 vs 21) et ce n'est pas qu'une question de nombres absolus, il y a aussi presque deux fois plus d'hommes (8) que de femmes (5) qui ont recours à l'emprunt sémantique.

En regroupant les locuteurs selon trois tranches d'âge (10-40), (41-55) et (56 ans et plus), on observe des variations assez importantes. Les jeunes font beaucoup moins d'emprunts (0,03 %) que ceux qui sont un peu plus âgés (0,05 %), et ce sont les gens du groupe le plus âgé qui en font davantage que tous les autres (0,17 %). Ce n'est pas le cas pour tous les locuteurs, puisque 10A2, qui a environ soixante ans, n'utilise aucun type d'anglicisme¹⁶. La différence la plus marquante se trouve donc dans le cas des emprunts. Pour ce qui est des emprunts sémantiques, les plus jeunes se démarquent en ce qu'une seule personne en a, et une seule occurrence alors que, encore une fois, c'est chez les plus vieux qu'on en retrouve le plus (36 ou 0,09 %), soit légèrement plus que le groupe d'âge moyen (26 ou 0,07 %).

Finalement, selon le niveau de scolarité atteint, on note une très légère différence pour les emprunts sémantiques. Les personnes ayant un cours de niveau primaire ou secondaire comptent un peu plus d'emprunts sémantiques (30) que celles ayant un niveau collégial ou universitaire (28) même si le premier groupe est plus nombreux (11 vs 9). Pour les emprunts, les nombres sont semblables: 44 emprunts pour le groupe de scolarité primaire ou secondaire et 47 pour le collégial ou l'universitaire. À noter que, chez les cinq personnes dont on ignore la scolarité, les emprunts sont peu nombreux (4) tout comme les emprunts sémantiques (5).

4.4 Noms propres

Si l'on remarque un regain d'intérêt pour l'étude du nom propre du point de vue syntaxique et sémantique, cf. Jonasson (1994); Gary-Prieur (1991 et 1994) et Kleiber (1994), en général, dans les contextes d'emprunt lexical, les noms propres sont exclus des analyses, cf. Beauchemin, Martel & Théoret (1983) et Fox & Charbonneau (1995), quoiqu'ils sont aussi parfois traités comme des alternances, cf. Flikeid (1989). Contrairement à la position adoptée dans la plupart des études, les noms propres ont été retenus pour analyse dans cette recherche. Devrait-on les rapprocher des homophones (en général des mots de même origine dans le cas du français en contact avec l'anglais) ou s'agit-il d'éléments si spécifiques à une communauté ou à une culture qu'ils ne devraient en aucun cas être pris en considération? Les positions divergent malgré que la majorité a tendance à les rejeter en bloc, préférant s'intéresser, comme le note Myers-Scotton (1992), au vocabulaire commun (*core lexical borrowing*), soit les termes qui existent dans les deux langues. L'emprunt est alors considéré

¹⁶ Cependant, on doit noter qu'elle ne parle pas beaucoup, son entrevue comptant moins de 500 mots.

comme un acte gratuit, le locuteur ayant le choix entre un mot dans une langue ou un autre mot dans l'autre langue. D'autre part, Clyne (1987, p. 745) considère les noms propres comme tout autre élément déclencheur d'alternance. Selon lui, ces noms de lieu et de personne sont des charnières, permettent des combinaisons syntaxiques avec les deux systèmes grammaticaux et représentent donc une forme de compromis entre les deux langues. Il considère que leur appartenance est ambiguë, le mot faisant partie des deux systèmes du locuteur. Dans l'exemple suivant tiré de notre corpus (8), le nom de la ville de Luçon servirait de déclencheur pour l'alternance intraphrastique. À ce titre, l'inclusion des noms propres se trouverait justifiée dans une étude des emprunts.

(8) «*This fellow walked from Luçon, à pied and I took ...*» (16A1).

Plus spécifiquement, la position de Berk-Seligson (1986, p. 322) nous a semblé intéressante en ce qu'elle a exclu les noms propres sauf s'il existe un équivalent dans l'autre langue chez le locuteur. Cette restriction appliquée aux noms propres permet de rejoindre la notion d'emprunt gratuit tout en s'associant aux considérations de Clyne. De même, Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger & Cichocki (1982, p. 64) comptent, parmi les anglicismes, les noms propres de lieux qui ont un équivalent français, par exemple *Turkey* / Turquie, ainsi que les génériques comme «l'usage du mot *lake* suivi du nom du lac ou encore de *street*, en l'occurrence qualifié de *Main*». On retrouve plusieurs exemples de ce genre dans le corpus du Massachusetts.

Dans un premier temps, on a analysé les noms propres comme une catégorie disjointe, indépendamment des alternances et des emprunts. Les noms propres se trouvant dans le corpus ont donc été relevés, qu'ils soient anglais ou français. Cette manière de procéder devrait permettre de déterminer si le locuteur connaît et utilise les deux formes de désignation, ou une seule des deux, et s'il y a une tendance, pour chaque locuteur et au sein de la communauté, quant à l'utilisation et à l'intégration des noms propres. On obtient donc un classement selon que le nom est utilisé en alternance suivant sa dénomination anglaise ou française par la personne. De plus, étant donné que le corpus n'est pas très volumineux, surtout pour certaines personnes, si ce même mot est relevé chez un autre locuteur, cela a été noté afin de nous donner davantage d'informations sur les usages de la communauté. Ainsi, on retrouve «le county de Hampshire» (14B1) et «*Hampshire County*» (3A5). Dans certains cas, c'est le locuteur qui produit les différentes formes: «*The Greniers*», «Les Greniers» (10B1).

Finalement, on a relevé si le nom avait ou non un équivalent morphologiquement et / ou syntaxiquement différent en français et en anglais. Ainsi, un nom comme *Vermont* varie seulement au niveau phonologique tandis que pour

la Virginie, la morphologie du nom est légèrement différente dans les deux langues alors qu'une désignation comme *Nouveau-Hampshire* pour le *New Hampshire*, quoique possible selon le système grammatical, n'est jamais utilisée et provoque même des rires incrédules lorsque testée auprès de locuteurs franco-américains. Des versions françaises sont parfois très connues, comme le titre du livre de Jack Kerouac «*Sur la route*» pour «*On the road*» (4A1) ou encore des désignations plus usuelles comme «*Town Hall*» (9B2) pour l'hôtel de ville. Pour certains noms, l'équivalent français est connu et utilisé par certaines personnes, pas nécessairement de cette communauté, par exemple l'*Université Yale* pour «*Yale University*» comme on a «l'Université de Boston» (9A1) alors que la forme française de «*Medical Lung Association*» (14B1) a peu de probabilité d'être utilisée. On observe également qu'une même personne peut choisir d'inclure les noms propres selon différentes stratégies, comme le montre 9B2, qui, pour les noms de rues, utilise parfois le générique en anglais, parfois en français, de même que l'ordre des mots de l'anglais ou du français: «*Union Street*» vs «... les deux rues là, *Exeter and Philip...*» (9B2). Certains noms ont été considérés comme des noms composés dont les parties sont indissociables. Ainsi, le nom d'une ville comme *Easthampton* a été compté parmi les noms sans équivalent en français, considérant qu'il y a peu de chances pour que les locuteurs l'analysent pour produire *Hampton-Est*. Les résultats des noms propres anglais relevés chez les 25 locuteurs sont regroupés au tableau 4.

Tableau 4
Noms propres

	Nombre	%
Sans équivalent en français	183	(72 %)
Avec équivalent en français		
– phonologique	20	(8 %)
– syntaxique et/ou morphologique	52	(20 %)
TOTAL	255	(100 %)

À peine un cinquième des noms propres relevés possèdent une forme française équivalente comportant une variation syntaxique et / ou morphologique. Parmi ceux-ci, pour un seul nom, un locuteur utilise parfois, la forme anglaise et parfois, la forme française. Tous ces noms sont aussi prononcés selon la phonologie de l'anglais. La forte majorité des noms sont sans aucun équivalent français alors que 20 noms (8 %) possèdent une forme équivalente en français, moyennant une variation phonologique. Par rapport au nombre total de mots dans le corpus, les noms propres représentent 0,65 %, donc une proportion très faible.

Si l'on tient compte des noms propres ayant une forme équivalente en français, en quoi cela modifierait-il les données obtenues? En les incluant avec les anglicismes du tableau 1, on obtient les résultats suivants (tableau 5). Comme on le constate, cela ne fait qu'amplifier la tendance déjà remarquée. Les emprunts non intégrés phonologiquement forment toujours la très grande majorité des cas. La proportion d'emprunts spontanés est aussi augmentée par rapport aux anglicismes dont plus d'une occurrence a été relevée, mais encore ici cela ne modifie pas la tendance observée avant. Par rapport au nombre total de mots, cela porte la proportion à 0,038 %, une augmentation des occurrences de ce phénomène de plus du tiers.

Tableau 5
Emprunts de forme et de sens, incluant les noms propres

	Emprunts spontanés		Emprunts ayant plus d'une occurrence		Nombre d'occurrences	
Avec intégration phonologique	25	(25 %)	18	(38 %)	43	(29 %)
Sans intégration phonologique	75	(75 %)	29	(62 %)	104	(71 %)
TOTAL DES EMPRUNTS	100	(100 %)	47	(100 %)	147	(100 %)

4.5 *Anglicismes connus*

On a finalement comparé les emprunts identifiés au Massachusetts avec les mots qui se trouvent dans les dictionnaires¹⁷ usuels, cf. Robert (1978), d'anglicismes, cf. Colpron (1970)¹⁸ et, afin de mieux caractériser la situation linguistique du sous-groupe franco-américain, avec des listes d'emprunts obtenues à partir de corpus de données enregistrées, cf. Beauchemin, Martel & Théoret (1983), Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger & Cichocki (1982), Péronnet (1989) et Phillips (1936), soit un corpus québécois et un corpus franco-ontarien, des données du Nouveau-Brunswick et un relevé du vocabulaire d'une paroisse de Louisiane d'il y a quelques dizaines d'années. On peut ainsi en déduire que les termes utilisés ne sont pas seulement constitutifs du français au Canada, mais aussi d'une partie importante de l'Amérique du Nord puisque, comme on l'a vu plus haut, les Franco-Américains sont des descendants de Canadiens francophones. Évidemment, les questions et les sujets discutés dans chaque groupe

¹⁷ Poplack, Sankoff & Miller (1988, p. 58) ont remarqué que, pour leur corpus, plus un mot est utilisé par de nombreux locuteurs, plus il y a de chances qu'il se trouve dans un dictionnaire.

¹⁸ Ces ouvrages de référence ne sont pas les plus récents, mais ils ont été choisis puisqu'ils étaient en usage à l'époque où les enregistrements ont été effectués.

différent sensiblement, ce qui donne lieu à des variations intrinsèques. Ainsi, le mot *ghost* qui est l'emprunt le plus fréquent chez les élèves franco-ontariens (10 occurrences) est directement lié à une des questions à propos de l'Halloween et ne se trouve pas dans les autres documents.

Mougeon, Brent-Palmer, Bélanger & Cichocki (1982) appellent "emprunts intégrés" les substantifs et les verbes (ex. *fun*, *runner*) qui se trouvent également dans le parler des Québécois francophones, donc considérés comme appartenant au lexique du français canadien. De plus, Mougeon & Beniak (1989, p. 303) notent que seulement 20 % des emprunts (57 / 281) qu'ils ont répertoriés dans le français de la ville ontarienne de Welland sont particuliers à cette variété de français, c'est-à-dire qu'on ne les retrouve pas dans le français du Québec.

Le tableau 6 présente le nombre de mots qui sont relevés à la fois dans le corpus du Massachusetts et dans les différents ouvrages. De façon surprenante, c'est dans le *Petit Robert* qu'ils sont le plus nombreux pour les anglicismes. Ce sont donc des emprunts qui sont susceptibles d'être connus dans toute la francophonie. On en retrouve aussi plus de dix dans l'ouvrage de Colpron puisque celui-ci porte justement sur les anglicismes. Le corpus de l'Ontario offre également plusieurs mots, ce qui pourrait étonner un peu d'autant plus que seuls les noms et les verbes y sont listés. À noter que deux mots ont été relevés dans tous les ouvrages, soit *job* et *lunch*. En tout, ce sont 28 mots empruntés qui ont été ainsi identifiés.

Tableau 6
Anglicismes du Massachusetts connus ailleurs

Régions / Ouvrages de référence	Emprunts	Emprunts sémantiques	Total
Etrie	6	—	6
Ontario	11	8	19
Louisiane	4	5	9
Nouveau-Brunswick	5	—	5
Colpron (1970)	11	17	28
Robert (1978)	16	—	16

Pour ce qui est des anglicismes sémantiques, deux listes n'ont pas été utilisées (Etrie et Nouveau-Brunswick) puisqu'elles ne donnaient aucun sens ou contexte d'utilisation. On ne pouvait donc deviner dans quel sens les mots qui s'y trouvaient étaient employés. Au total, 22 mots différents ont été relevés. Encore une fois, plusieurs anglicismes se trouvaient dans Colpron; ce qui fait qu'au total, c'est là que le plus d'emprunts de sens ont été relevés. On en déduit donc qu'ils sont assez connus et utilisés au Québec. Par rapport au nombre

total d'emprunts relevés dans le corpus du Massachusetts, ce nombre représente cependant à peine plus de 10 % (17 / 158).

5. Discussion

Afin de situer le comportement des locuteurs du Massachusetts par rapport à celui d'autres francophones nord-américains, une comparaison avec les résultats obtenus lors de diverses études peut être intéressante. Étant donné que, tout au long de l'analyse, les consignes suivies par Poplack, Flikeid, Fox et Charbonneau ont été respectées au moins en partie, une certaine comparaison est possible.

Le tableau 7 permet de voir s'il y a des ressemblances pour les fréquences d'occurrences entre plusieurs recherches. En général, le nombre d'emprunt est assez constant dans toutes les situations et pour toutes les communautés. Le plus haut pourcentage est celui de Locke (1946) qui dénombre 9 % d'emprunts à l'anglais parmi 1 434 mots de la vie quotidienne, mais il exclut les mots techniques dont l'équivalent français n'est pas connu. Il note que plusieurs des mots anglais sont empruntés au français canadien et que les locuteurs n'ont pas conscience d'utiliser un mot anglais puisque c'est le seul qu'ils connaissent. De plus, l'auteur fait remarquer que le quart des mots ne sont pas du français standard sans toutefois être des termes anglais. Pour Flikeid la proportion diminue, allant de 1,8 % à 5 %. Le pourcentage pour les locuteurs de Poplack joue autour de 1 % (0,51 % à 1,2 %), donc encore un peu moins et ce qui n'est pas loin de ce qu'ont obtenu Fox & Charbonneau avec une moyenne de 0,96 %. Péronnet qui travaille sur un corpus de contes et légendes enregistré auprès de locuteurs âgés relève beaucoup moins de 1 % d'emprunts pour chacun. C'est en moyenne dans le corpus du Massachusetts que le pourcentage d'emprunts est le moins élevé (0,4 %).

Tableau 7
Fréquence d'occurrence des emprunts

CORPUS	Une seule fois	Un seul locuteur	Total des emprunts / total des mots
Massachusetts	50 %	81 %	0,4 %
Poplack (Ottawa-Hull)	50 %	65 %	0,51 % à 1,2 %
Flikeid – Pubnico	52 %	67 %	1,8 % à 5 %
– Chéticamp	53 %	69 %	
Fox & Charbonneau (+ajust)	71,4 %	86,6 %	0,96 %
Péronnet	—	—	0,3 % à 0,77 %
Locke	—	—	9 %

Poplack (1988) a compté que 50 % des emprunts relevés n'apparaissent qu'une seule fois dans son corpus. Pour Flikeid, c'est 52 % et 53 % selon que l'entrevue a été réalisée par un membre de la communauté ou non. Pour les emprunts répertoriés chez un seul locuteur, peu importe le nombre de fois, le pourcentage monte à 65 % chez Poplack et à 67 % et 69 % pour Flikeid. Quant à Fox et Charbonneau, elles obtiennent des pourcentages un peu plus élevés, soit 71,4 % pour les occurrences uniques et 86,6 % pour les mots empruntés par un seul locuteur.

Les données obtenues à partir du corpus du Massachusetts sont très comparables aux résultats de Poplack et de Flikeid pour les mots empruntés une seule fois. Pour les mots empruntés par un seul locuteur, le taux obtenu se situe entre Fox et Charbonneau, d'une part, et Poplack et Flikeid, d'autre part. En général, on constate donc que, quoique beaucoup moins d'emprunts aient été dénombrés dans le corpus du Massachusetts, leur répartition se compare à ce qui a été trouvé au sein d'autres groupes francophones minoritaires en Amérique du Nord. D'une part, le nombre d'emprunts idiosyncrasiques est faible, ce qui correspond aux résultats de Poplack et de Flikeid. D'autre part, une forte majorité d'emprunts ne sont propres qu'à un seul locuteur et ce, dans des proportions semblables à ce que Fox et Charbonneau ont trouvé.

De même, pour la répartition selon les catégories grammaticales des mots empruntés, les données du Massachusetts sont assez similaires à celles des autres recherches. En général, soit pour les catégories les plus fréquemment empruntées, nom et verbe, les pourcentages pour le Massachusetts correspondent de très près à ceux de Poplack et de Flikeid, encore une fois. Il n'y a à peu près que pour la catégorie adjectif qu'on note des ressemblances avec Cohoes.

Pour les emprunts sémantiques, la comparaison ne peut se faire qu'avec les résultats de Cohoes puisqu'il n'y a que dans cette étude que les emprunts sémantiques sont analysés à part. On compare donc deux variétés de français parlé aux États-Unis. Au tableau 8, on observe que, pour ce qui est de la fréquence de ces emprunts, la répartition est assez semblable, soit une différence d'environ 10 % dans chaque cas. Au total, il y a quand même deux fois plus d'anglicismes sémantiques dans le corpus de Cohoes que dans celui du Massachusetts.

Tableau 8
Comparaison de la fréquence des emprunts sémantiques

CORPUS	Une seule fois	Un seul locuteur	Total des emprunts sémantiques / total des mots
Massachusetts	43 %	79 %	0,16 %
Cohoes	52,9 %	69,6 %	0,34 %

La répartition des emprunts sémantiques selon les catégories grammaticales (tableau 9) montre que, si dans les deux groupes, les noms sont les mots les plus souvent empruntés, au Massachusetts, c'est dans une plus grande proportion qu'à Cohoes. Les verbes y sont d'autre part moins nombreux au Massachusetts alors que les locuteurs de Cohoes utilisent davantage de catégories pour ce type d'emprunt.

Tableau 9

Comparaison des emprunts sémantiques selon les catégories grammaticales

CORPUS	Nom	Verbe	Adjectif	Préposition	Adverbe
Massachusetts	68 %	27 %	5 %	—	—
Cohoes	47,8 %	8,7 %	3,6 %	6,4 %	3,3 %

Un dernier rapprochement qu'il peut être intéressant de faire, c'est en ne regardant que les locuteurs les plus âgés du Massachusetts et le corpus de Cohoes puisque ce dernier n'a été établi qu'auprès de locuteurs de plus de 56 ans. Le tableau 10 montre que les deux types d'emprunts sont beaucoup plus fréquents à Cohoes dans un rapport d'environ deux pour un. Cependant, c'est la plus petite différence qu'il y ait entre les deux régions puisque, en moyenne, pour tous les locuteurs du Massachusetts, les pourcentages sont encore moins importants, soit près de la moitié.

Tableau 10

Comparaison entre les locuteurs de Cohoes
et les plus âgés du Massachusetts

CORPUS	Emprunts	Emprunts sémantiques	Total des emprunts
Massachusetts (tous)	0,24 %	0,16 %	0,4 %
Massachusetts (56 ans et +)	0,4 %	0,21 %	0,61 %
Cohoes	0,96 %	0,34 %	1,31 %

Au niveau linguistique, tout comme pour le corpus d'Ottawa-Hull, on peut considérer que les emprunts ne couvrent pas un champ sémantique particulier où il y aurait un besoin particulier. À l'exception des noms propres, ce besoin pour un nouveau terme est en proportion négligeable par rapport aux contextes où ce besoin n'est pas présent. Pour ce qui est des différentes formes d'intégration, à peine plus du quart des emprunts sont intégrés phonologiquement et une fréquence d'occurrences plus élevée n'implique pas que le mot soit davantage intégré. Au niveau morphologique, les verbes qui

portent une conjugaison sont tous du premier groupe, à partir de la forme infinitive de l'anglais (ex. *promote* → *promoter*).

À partir de ces analyses, on peut donc caractériser le locuteur du Massachusetts comme utilisant fréquemment des emprunts qui sont connus et employés par d'autres personnes, qu'elles soient de la même région ou d'ailleurs. Les emprunts spontanés ne forment que la moitié du nombre total des emprunts, ce qui laisse supposer un certain ensemble de mots partagés au sein de la communauté. Par rapport à d'autres francophones nord-américains, la proportion d'anglicismes au Massachusetts est probablement la plus faible observée dans une étude de corpus, ce qui peut être une conséquence de la dimension modeste du corpus étudié ainsi que du mode de constitution de celui-ci.

6. Conclusion

Nous avons présenté les résultats d'une analyse des formes d'origine anglaise dans un corpus recueilli auprès de 25 locuteurs bilingues du Massachusetts. En vue de permettre une comparaison avec les résultats obtenus dans des recherches du même genre, la typologie élaborée par Poplack, voir Poplack & Sankoff (1988), a été retenue.

Les données analysées montrent que, pour ce groupe de Franco-Américains, la fréquence des phénomènes dus au contact du français avec l'anglais est moindre que ce qui est supposé en général. Les emprunts ne représentent presque jamais plus de 1 % des occurrences totales d'un locuteur, ce qui se compare entre autres avec le comportement des locuteurs d'Ottawa-Hull. D'autre part, les catégories grammaticales des emprunts relevés correspondent d'assez près à la répartition obtenue dans d'autres communautés francophones minoritaires.

De plus, il est intéressant de préciser quels facteurs linguistiques et sociaux peuvent expliquer les caractéristiques propres à ce groupe ainsi que les similarités et les différences observées par rapport à quelques autres communautés. La proportion d'emprunts intégrés phonologiquement est la plus importante. Nous avons aussi vu que, parmi les facteurs sociaux, l'âge semble avoir une influence sur la quantité d'emprunts effectués. Les locuteurs les plus âgés étant ceux qui empruntent le plus. Ce résultat est à rapprocher de ce que Fox & Charbonneau (1994) ont trouvé pour leurs informateurs de Cohoes, qui, eux, se trouvent tous dans cette tranche d'âge. On peut émettre quelques hypothèses pour expliquer le très faible taux d'emprunt observé chez les plus jeunes locuteurs du Massachusetts. En premier lieu, ceux-ci sont plus scolarisés que les autres groupes. L'école est reconnue comme étant un élément de propagation de la

norme linguistique. Toutefois, lorsqu'on analyse les taux d'emprunt selon le niveau de scolarité atteint, sans égard à l'âge, ce facteur ne semble pas avoir d'influence marquante. On retrouve presque exactement les mêmes pourcentages pour les personnes ayant une scolarité primaire ou secondaire et pour celles ayant fréquenté le collège ou l'université.

On peut aussi penser que l'attitude normalisatrice observée dans la communauté depuis les années 1960 a eu un effet sur les dernières générations de Franco-Américains. De plus, la revalorisation de l'identité francophone en Nouvelle-Angleterre peut être exprimée par un souci de parler un français plus standard, non empreint d'anglais. On peut peut-être retrouver cette tendance, en particulier chez les jeunes, puisque de moins en moins de jeunes utilisent le français, mais seuls les plus motivés, ceux pour qui parler le français est important, continuent à l'utiliser et y portent plus d'attention afin d'éviter l'influence de l'anglais. D'autre part, que les femmes utilisent beaucoup moins d'emprunts que les hommes est peu surprenant puisque celles-ci sont souvent plus normalisatrices que les hommes.

L'examen des emprunts relevés permet aussi de déterminer dans quelle mesure ils sont partagés ou sont particuliers aux Franco-Américains. Une vérification dans plusieurs ouvrages a permis de constater que bon nombre d'emprunts relevés chez les Franco-Américains du Massachusetts sont aussi connus et utilisés dans d'autres régions.

Cette étude, étant la seule de ce type qui s'intéresse aux Franco-Américains de Nouvelle-Angleterre, permet enfin d'esquisser une base pour une première description puisque même si le corpus n'est pas très important numériquement, on constate que le comportement de ces locuteurs diffère peu de celui observé dans des communautés semblables tant pour le nombre que pour le genre de phénomènes. Par l'examen de ces données, on arrive à la conclusion que beaucoup moins de formes anglaises sont incorporées dans le parler français par rapport à ce que certaines remarques lues ou entendues fréquemment pouvaient laisser croire. Cette anglicisation massive découlerait du fait qu'il s'agit d'une société où l'anglais est largement prédominant puisque, selon des études faites dans d'autres régions où le français est en contact avec l'anglais, le français parlé serait d'autant plus influencé par l'anglais que cette dernière langue occupe une place prépondérante dans la communauté. Toutefois cette forte tendance à l'anglicisation ne semble pas être présente ici à un niveau aussi important comme l'a montré l'analyse quantitative de notre corpus.

Nos recherches nous ont conduite à la même constatation que Fox & Charbonneau (1994, p. 2), soit que les études sur le parler de Franco-Américains en Nouvelle-Angleterre sont incomplètes. La plupart datent de plusieurs années et

elle ne couvrent souvent qu'un aspect au détriment des autres, sans compter que les données sur lesquelles elles sont établies ont souvent peu de valeur au point de vue sociolinguistique, que ce soit par l'échantillon ou encore parce que recueillies à partir de la langue écrite. De plus, on peut présumer qu'il existe de la variation régionale à l'intérieur des États de la Nouvelle-Angleterre comme une comparaison entre les résultats obtenus ici et ceux de Fox & Charbonneau semblent le laisser supposer.

Plus d'un siècle après les premières migrations, les Franco-Américains sont maintenant bien intégrés à leur milieu, et la maîtrise de la langue française ne représente plus nécessairement pour eux le facteur déterminant d'appartenance à la communauté. Il existe encore des liens avec le pays d'origine sur plusieurs plans dont la culture, comme le mentionne un des locuteurs du corpus, «Nous autres on faisait des *pecan pie* mais on mettait beaucoup de sirop d'érable dedans pour être très canadien.» (10B1)

Références

- ANCTIL, P. (1983) «La Franco-Américanie ou le Québec d'en bas», in D.R. Louder & E. Waddell (réd.), *Du continent perdu à l'archipel retrouvé. Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 26-39.
- AVILA, L.E. & A.R. STEWART (1954) «French in Maine», *The French Review*, vol. xxvii, n° 6, p. 460-466.
- BEAUCHEMIN, N., P. MARTEL & M. THÉORET (1983) *Vocabulaire du québécois parlé en Estrie. Fréquence, dispersion, usage*, Recherches sociolinguistiques dans la région de Sherbrooke, Document de travail n° 20, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.
- BERK-SELIGSON, S. (1986) «Linguistic constraints on intrasentential code-switching: A study of Spanish / Hebrew bilingualism», *Language in Society*, n° 15, p. 313-348.
- BERNARD, I.M. (1982) «Some Social Factors Affecting the French Spoken in Lewiston, Maine», thèse de doctorat, The Pennsylvania State University, Department of French.
- BRAULT, G.J. (1986) *The French-Canadian Heritage in New England*, Kingston-Montréal, McGill et Queens's University Press.
- BRAULT, G.J. (1978) «Le français en Nouvelle-Angleterre», in A. Valdman (réd.), *Le français hors de France*, Paris, Éditions Honoré Champion, p. 75-91.
- BRAULT, G.J. (1961) «New England French Vocabulary», *The French Review*, vol. xxxv, n° 2, p. 163-175.
- BRAULT, G.J. (réd.) (1958) *Essais de philologie franco-américaine*, Worcester MA, Collège de l'Assomption.
- CLYNE, M. (1987) «Constraints on code-switching, how universal are they?», *Linguistics*, n° 25, p. 739-764.

- COLPRON, G. (1970) *Les anglicismes au Québec*, Montréal, Beauchemin.
- CONWELL, M.J. & A. JUILLAND (1963) *Louisiana French Grammar, I Phonology, Morphology and Syntax*, La Haye, Mouton.
- DULONG, G. (1973) «Histoire du français en Amérique du Nord», in T. Sebeok (éd.), *Currents Trends in Linguistics*, vol. 10, La Haye, Mouton, p. 407-421.
- FISCHER, R.A. (1982) «La langue franco-américaine», in C. Quintal (éd.), *L'émigrant québécois vers les États-Unis: 1850-1920*, deuxième colloque de l'Institut français, (Worcester, MA, mars 1981), Québec, Le Conseil de la vie française en Amérique, p. 37-63.
- FLIKEID, K. (1989) «Moitié anglais, moitié français?», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, p. 177-228.
- FOX, C. & L. CHARBONNEAU (1995) «Le français en contact avec l'anglais: analyse des anglicismes dans le français parlé à Cohoes, New York», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 12, n°s 1-4, p. 37-63.
- FOX, C. & L. CHARBONNEAU (1994) «Contribution à l'étude du français parlé: le français de la Nouvelle-Angleterre», communication présentée au colloque Langue parlée: stabilité, variation et représentation, Kingston, Ont.
- GARREAU, J. (1988) «Quelques caractéristiques lexicales du parler français en Nouvelle-Angleterre», in L. Péloquin (éd.), *Études de linguistique appliquée. Foyers francophones aux États-Unis*, avril-juin, p. 65-74.
- GARY-PRIEUR, M.-N. (1994) *Grammaire du nom propre*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GARY-PRIEUR, M.-N. (1991) «Le nom propre constitue-t-il une catégorie linguistique?», *Langue française*, décembre, p. 4-25.
- GENDRON, J.-D. & G. STRAKA (éd.) (1967) *Études de linguistique franco-canadienne*, Paris, Klincksieck, et Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- GIGUÈRE, M.D. (1994) «Francophone dimensions of New England», conférence donnée au 11^e colloque de l'Institut français, Worcester MA, 18 juin.
- JACOBSON, P.L. (1984) «The social context of Franco-American schooling in New England», *The French Review*, vol. lvii, n° 5, p. 641-656.
- JONASSON, K. (1994) *Le Nom propre*, Paris, Duculot.
- KLEIBER, G. (1994) *Nominales. Essais de sémantique référentielle*, Paris, Colin.
- LAMBERT, W.E., H. GILES & O. PICARD (1975) «Language attitudes in a French-American community», *Linguistics*, n° 158, p. 127-152.
- LAVOIE, Y. (1981) *L'émigration des Québécois aux États-Unis de 1840-1930*, Québec, Éditeur officiel du Québec, Documentation n° 1.
- LEFEBVRE, C. (éd.) (1982) *La syntaxe comparée du français standard et populaire: approches formelle et fonctionnelle*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- LEMAIRE, H.B. (1966) «Franco-American efforts on behalf of the French language in New England», in J.A. Fishman (éd.), *Language Loyalty in the United States*, La Haye, Mouton, p. 253-279.
- LEMIEUX, M. & H.J. CEDERGREN (éd.) (1985) *Les tendances dynamiques du français parlé à Montréal*, 2 tomes, Québec, Office de la langue française.

- LOCKE, W.N. (1946) «Notes on the vocabulary of the french-canadian dialect spoken in Brunswick, Maine», *The French Review*, vol. xix, n° 6, p. 416-422.
- MARTEL, R. & P. MARTIN (1978) «Le système phonologique du français de Lewiston, Maine», in L. Boisvert & al. (éd.), *Travaux de linguistique québécoise*, n° 2, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 143-173.
- MASSIGNON, G. (1962) *Les parlers français d'Acadie. Enquête linguistique*, Paris, Klincksieck.
- MOUGEON, R. & É. BENIAK (1989) «Language contraction and linguistic change: The case of Welland French», in N.C. Dorian (éd.), *Investigating obsolescence, Studies in language contraction and death*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 287-312.
- MOUGEON, R. & É. BENIAK (éd.) (1988) *Le français canadien parlé hors Québec: aperçu sociolinguistique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- MOUGEON, R., C. BRENT-PALMER, M. BÉLANGER & W. CICHOCKI (1982) *Le français parlé en situation minoritaire*, vol.1, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme.
- MYERS-SCOTTON, C. (1992) «Comparing codeswitching and borrowing», *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, vol. 13, n°s 1 et 2, p. 19-39.
- PÉLOQUIN-FARÉ, L. (1984) «Les Attitudes des Franco-Américains envers la langue française», *The French Review*, vol. lvii, n° 5, p. 657-668.
- PÉRONNET, L. (1989) «Analyse des emprunts dans un corpus acadien», *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2, p. 229-251.
- PHILLIPS, H. (1936) *Étude du parler de la paroisse Évangéline (Louisiane)*, Paris, Droz.
- POIRIER, C. (1978) «L'anglicisme au Québec et l'héritage français», in L. Boisvert, M. Juneau & C. Poirier (éd.), *Travaux de linguistique québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 43-106.
- POPLACK, S. (1988) «Statut de langue et accommodation langagière le long d'une frontière linguistique», in R. Mougeon & É. Beniak (éd.), *Le français canadien parlé hors Québec: aperçu sociolinguistique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 126-151.
- POPLACK, S. & M. MEECHAN (1995) «Patterns of language mixture: nominal structure in Wolof-French and Fongbe-French bilingual discourse», in P. Muysken & L. Milroy (éd.), *One Speaker, Two Languages*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 199-232.
- POPLACK, S., M. MEECHAN & D. TURPIN (1990) «Méthodes variationnistes pour l'étude de l'alternance de codes et de l'emprunt», atelier présenté à l'Université du Québec à Montréal, 15 novembre.
- POPLACK, S. & D. SANKOFF (1988) «Code-switching», in U. Ammon, N. Dittmar & K.J. Mattheier (éd.), *Sociolinguistics. An International Handbook of the Science of Language and Society*, vol. 2, Berlin, Walter de Gruyter, p. 1174-1180.
- POPLACK, S. & D. SANKOFF (1984a) «Borrowing: the synchrony of integration», *Linguistics*, n° 22, p. 99-135.

- POPLACK, S. & D. SANKOFF (1984b) «Le trajet linguistique et social des emprunts», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 14, n° 1, p. 141-185.
- POPLACK, S., D. SANKOFF & C. MILLER (1988) «The social correlates and linguistic processes of lexical borrowing and assimilation», *Linguistics*, n° 26, p. 47-104.
- POPLACK, S., S. WHEELER & A. WESTWOOD (1990) «Distinguishing Language Contact Phenomena: Evidence from Finnish-English Bilingualism», in R. Jakobson (éd.), *Codeswitching as a worldwide phenomenon*, New-York, Peter Lang, p. 185-218.
- POULIN, N. (1973) *Oral and Nasal Diphthongization of a New England French Dialect*, Bruxelles, AIMAV.
- POUSLAND, E. (1933) *Étude sémantique de l'anglicisme dans le parler franco-américain de Salem*, Paris, Droz.
- QUINTAL, C. (éd.) (1993) *Religion catholique et appartenance franco-américaine*, Actes du 9^e colloque de l'Institut français, Worcester MA, Collège de l'Assomption.
- QUINTAL, C. & M.-M. COTNOIR (1983) *La situation du français aux États-Unis*, Québec, Conseil de la langue française, Notes et documents n° 33.
- ROBERT, P. (1978) *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littre.
- SANKOFF, G. & H.J. CEDERGREN (1971) «Some results of a sociolinguistic study of Montreal French», in R. Darnell (éd.), *Linguistic Diversity in Canadian Society*, Edmonton, Linguistic Research Inc., p. 81-89.
- SANKOFF, D., S. POPLACK & S. VANNIARAJAN (1990) «The case of nonce loan in Tamil», *Language Variation and Change*, vol. 2, n° 1, p. 71-101.
- SHAFFER, D. (1978) «The place of code-switching in linguistic contacts», in M. Paradis (éd.), *Aspects of Bilingualism*, Columbia S.C., Hornbeam.
- THIBAUT, P. (éd.) (1979) *Le français parlé. Études sociolinguistiques*, Edmonton, Linguistic Research.
- VELTMAN, C.J. (1987) *L'avenir du français aux États-Unis*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- VINAY, J.-P. (1973) «Le français en Amérique du Nord: Problèmes et réalisation», in T. Sebeok (éd.), *Currents Trends in Linguistics*, vol. 10, La Haye, Mouton, p. 323-406.
- WEINREICH, U. (1968) *Languages in Contact, Findings and Problems*, La Haye, Mouton.